



05.12.2005

5 DÉCEMBRE 2005 — LIBERTÉ D'EXPRESSION DÉLIT DE RAP : LA LDH CONTESTE

Communiqué de la LDH

Le 28 septembre 2005, des députés UMP ont déposé une proposition de loi pour « restaurer un délit d'atteinte à la dignité de la France et de l'État », visant dans son préambule une chanson, pour la première fois de l'histoire de la République.

Les mêmes avaient sollicité des poursuites du Garde des sceaux au mois d'août contre la même chanson du rappeur « Monsieur R » intitulée « FranSSe », issue de son album « Politikment incorrekt ». Le tribunal correctionnel de Melun doit examiner une plainte déposée par le député UMP Daniel Mach contre le rappeur Monsieur R., Richard Makela, le 6 février 2006.

Si ce projet de loi signe une rassurante impuissance et démontre en soi le mal fondé de ces poursuites pénales, le désir, de la part d'élus de la nation, de réprimer par 3 ans de prison « toute insulte, toute manifestation de haine, publiée, mise en ligne sur Internet, télévisée ou radio-diffusée, proférée à l'encontre du pays, de ses personnages historiques, des dépositaires de l'autorité publique ou de ses institutions, et le détournement du drapeau national » est particulièrement préoccupant.

La LDH ne saurait tolérer que les fondements de la démocratie française, et le premier bastion de celle-là, la liberté d'expression, soient ainsi remis en cause.

Les mêmes députés, cherchant un bouc-émissaire pour ne pas s'interroger sur la responsabilité du gouvernement dans les causes des troubles récents, s'agitent à nouveau pour solliciter des poursuites contre 7 groupes de rap sur le motif que le rap aurait mis le feu aux banlieues.

Que la musique n'adoucisse pas toujours les mœurs est un fait entendu. L'art n'est pas fait pour conforter les pouvoirs en place, et les artistes sont parfaitement en droit de décider de porter une parole politique. Faire taire les chanteurs engagés a toujours été le rêve des tyrans.

La Ligue des droits de l'Homme s'oppose fermement à ces dérives populistes et dangereuses.

Paris, le 5 décembre 2005

